

par délégation

Membre des réseaux Réserve de biosphèle (Unesco) Géoparc mondial Unesco Charte européenne du tourisme durable (Europarc)

Délibération **2018 CS 18** du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

<u>Objet</u>: MAISON DE LA BIODIVERSITE - CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

L'an deux mille dix-huit et le 20 février à 17h, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 14 février, se sont réunis à la Maison du Parc à Apt sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec 55 présents (42) ou représentés (13) pour 49 requis.

# Etaient présents :

Mesdames Marie-Christine KADLER, Geneviève JEAN, Valérie DELONNETTE, Jacqueline COMBE, Christiane NAJI, Sabine GATIN, Michelle WOLFF, Mireille BOR, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Paule DAPRES, Gisèle MAGNE, Catherine SERRA, Danielle BRUN, Dominique SANTONI, Noëlle TRINQUIER Messieurs Mickaël CAVALIER, Gino MORELLO, Fernand PEREZ, Serge SYLVESTRE, Alain GUEYDON, André BERGER, Christian AUTAURD, Alessandro POZZO, Jacques DECUIGNIERES (aux titres de La Bastidonne et de CCPAL), Michel BINOIS, Jean-Pierre LEROUX, Jean BRIEUSSEL, Claude BADOC, Alain CAHOUR, André BOUFFIER, Alain DEILLE, Bernard FRAYSSINET, Jean-Daniel DUVAL, Jérôme DE LUCA, François DUPOUX, Frédéric BLACHERE, Daniel LECORNEC, Jean-Pierre PEYRON, Ludovic BONNET, Serge SARDELLA, Stéphane SAUVAGEON

## Avaient donné pouvoir :

### Mesdames

Stéphanie NEGREL à Christian AUTARD Nadine SARTO-BARANCOURT à Gisèle MAGNE Anne-Marie CHEYREZY à Sabine GATIN Yolande PRIMO à Alain DEILLE Marie-Claire FEREOUX à Valérie DELONNETTE Roselyne GIAI-GIANETTI à Stéphane SAUVAGEON Geneviève RECUBERT à Gino MORELLO

### Messieurs

Michel RUFFINATI à Geneviève JEAN Hélian RAVARY à Mireille BOR Didier PERELLO à Alain CAHOUR Sylvain LERREDE à Paule DAPRES Pierre BENAS à Mickaël CAVALIER Pierre POURCIN à André BERGER

#### **Etaient excusés**

Mesdames Claudette SAINT-MARTIN, Nathalie CZIMER-SYLVESTRE, Jacqueline BOUYAC Messieurs Philippe DAUMAS, Julien AUBERT, Jean-Bernard MION

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • 🖬 • www.parcduluberon.fr



Alpilles, Ardennes, Armorique, Avesnois, Ballons des Vosges, Baronnies Provençales, Boucles de la Seine Normande, Brenne, Brière, Camargue, Caps et Marais d'Opale, Causses du Quercy, Chartreuse, Corse, Forêt d'Orient, Gâtinais français, Colfe du Morbihan, Grands Causses, Guyane, Haut-Jura, Haut-Languedoc, Haute-Vallée de Chevreuse, Landes de Gascogne, Livradois-Forez, Loire Anjou Touraine, Luberon, Marais du Cotentin et du Bessin, Marais Poitevin, Martinique, Massif des Bauges, Millevaches en Limousin, Montagne de Reims, Monts d'Ardèche, Morvan, Narbonnaise en Méditerranée, Normandie-Maine, Oise-Pays de France, Périgord Limousin, Pilat, Préalpes d'Azur, Pyrénées Ariégeoises, Pyrénées Catalanes, Queyras, Scarpe-Escaut, Vercors, Verdon, Vexin Français, Volcans d'Auvergne, Vosges du Nord

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 -1,

Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 et notamment son objectif A.1.04 sur la valorisation et la conservation de la biodiversité domestique, Considérant la nécessité d'assurer la continuité des activités d'entretien des vergers (taille, débroussaillage, traitement...) et du site (débroussaillage) et notamment des jardins,

Considérant la nécessité de recourir à un agent contractuel appartenant à la catégorie hiérarchique C;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** la création d'un emploi non permanent d'adjoint technique à temps complet pour surcroit d'activité en charge de l'entretien des vergers et du site de la Maison de la biodiversité. Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C;
- APPROUVE le recours au recrutement d'un agent contractuel aux conditions suivantes :
  - Temps complet
  - Indice Brut : 347 et Indice Majoré : 325
  - Régime indemnitaire du cadre d'emploi Adjoints techniques territoriaux
  - Durée du contrat : 1 an maximum
- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2018

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,

**Dominique SANTONI** 

Nombre d'annexe(s) jointe(s): 0